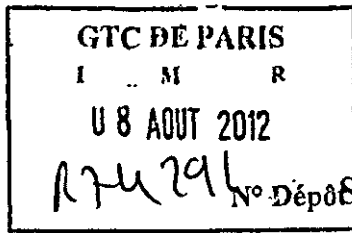




1207438201

DATE DEPOT :	2012-08-08
NUMERO DE DEPOT :	2012R074291
N° GESTION :	2010B10071
N° SIREN :	522153220
DENOMINATION :	QUANIM
ADRESSE :	21 rue de l Alsace 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/06/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)



 **COPIE**

certificat conforme
17/12

QUANIM

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros

N° Dépositaire : 21 rue d'Alsace 75010 Paris

S22 153 220 RCJ PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire)
du 12 juin 2012

10/10/071

VH du 12/6/12

L'an deux mil douze et le douze juin à quatorze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) au siège social de la société 21, rue d'Alsace à Paris 10^{ème}, sur convocation de son Président.

CG

ek 31/12
31/08
RJ

Sont présents ou représentés :

1. Monsieur Michel Piloquet, associé détenant 5.100 actions,
2. Saint-Mihiel SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros, ayant son siège social 54 rue de Richelieu 75001 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 487 220 188, représentée par Monsieur François Dumez en sa qualité de Directeur Général Délégué, associée détenant 4.900 actions.

08 du 12/6/12

Monsieur Yves Blaise, Commissaire aux comptes est présent.

Le Président constate que les associés présents ou représentés réunissant la majorité du capital l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ♦ Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- ♦ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- ♦ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus au Président,
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ♦ Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- ♦ Suppression du dernier paragraphe de l'article 14 des statuts,



142

13

1. The first part of the document is a list of names and addresses. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed hand. The list is organized into two columns, with names on the left and addresses on the right. The names are: John Smith, James Brown, William Jones, Robert White, and Thomas Green. The addresses are: 123 Main Street, New York, NY; 456 Elm Street, New York, NY; 789 Oak Street, New York, NY; 101 Pine Street, New York, NY; and 202 Cedar Street, New York, NY.

2. The second part of the document is a list of names and addresses. The names are written in a cursive hand, and the addresses are written in a more formal, printed hand. The list is organized into two columns, with names on the left and addresses on the right. The names are: John Smith, James Brown, William Jones, Robert White, and Thomas Green. The addresses are: 123 Main Street, New York, NY; 456 Elm Street, New York, NY; 789 Oak Street, New York, NY; 101 Pine Street, New York, NY; and 202 Cedar Street, New York, NY.

- ♦ Démission du Commissaire aux comptes titulaire et nomination du Commissaire aux comptes remplaçant,
- ♦ Approbation de l'acquisition par la société de son futur siège social,
- ♦ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le secrétariat de la séance est assuré par M

Première résolution :

L'assemblée générale mixte, après avoir entendu la lecture par le Président du rapport de gestion, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions réglementées (article 227-10 du code de Commerce), approuve à l'unanimité les comptes annuels du premier exercice clos le 31 décembre 2011 qui se soldent par un résultat net positif de 304.865 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le premier exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter 5 % du résultat à la réserve légale (plafonnée à 10 % du capital), soit 10.000 € et le solde du résultat distribuable, soit 294.865 € en totalité en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier le point 2 de l'article 5 des statuts de la société « durée – année sociale » comme suit :

« L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août.

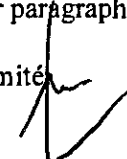
Exceptionnellement, pour le second exercice social de la société, elle commence le 1^{er} janvier 2012 et finit le 31 août 2013. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Cinquième résolution :

L'assemblée générale nomme comme nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Yves Blaise, démissionnaire :

Monsieur Alexandre Brissier, né le 29 mai 1974 à Paris 17^{ème}. Domicilié 118, rue la Boétie 75008 PARIS et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et tenue en 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'assemblée générale mixte après avoir entendu le mémoire du Président relatif à l'acquisition de 306 m2 de bureaux et commerces situés 33, rue du Docteur Roux à Paris 15^{ème}, pour un prix TTC de 2,220 M€ acte en mains, financée par apport à hauteur de 220 K€ et par un prêt professionnel à hauteur de 2 M€, approuve à l'unanimité l'acquisition en VEFA, par la société de son futur siège social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.

